

Le front du refus s'élargit

LOI SUR LE TOURISME ► Des politiciens de tous les partis de droite, des hôteliers, des propriétaires et des représentants des milieux immobiliers se mobilisent.



Le propriétaire de chalet Stephan Margelisch, l'hôtelier Art Furrer, Maurice Clivaz, l'ancien président du Grand Conseil Dany Perruchoud, l'ancien conseiller national Pierre de Chastonay, les députés Franz Ruppen et Gaby Luisier, le gestionnaire touristique André Guinnard et le député Edmond Perruchoud disent non à la loi sur le tourisme. MAMIN.

JEAN-YVES GABBUD

Les opposants à la loi sur le tourisme ont voulu démontrer hier en conférence de presse qu'ils représentent un large front politique et économique. «Les partisans de la loi essaient de faire croire que nous sommes des suppôts de l'UDC ou des agents immobiliers. Ce n'est pas le cas. Le PDC, le PLR et l'UDC sont représentés dans nos rangs. Par contre, aucun membre de notre comité n'est agent immobilier», a relevé hier l'ancien conseiller national démocrate-chrétien Pierre de Chastonay, président du comité citoyen opposé à la loi.

Parmi les opposants se trouve Stephan Margelisch, président de l'Association des propriétaires de chalets de Verbier. «La nouvelle loi veut contraindre les propriétaires à louer leur résidence

secondaire en les taxant plus fortement qu'aujourd'hui. C'est injuste, puisque cela n'était pas prévu au moment où ils ont acheté. Il est d'ailleurs illusoire de penser que la location améliorera la fréquentation durant la basse saison.»

Des hôteliers opposés

Les hôteliers Art Furrer de Riederalp et Alain Duc de Crans sont aussi venus proclamer leur opposition. Le premier ne veut pas que la gestion du tourisme soit laissée entre les mains de l'Etat et des politiciens. Plus de la moitié de la société faitière Promo Valais, appelée à remplacer Valais Tourisme, sera en main de l'Etat. Les communes auront jusqu'à 49% des voix dans les sociétés anonymes devant gérer les régions touristiques. «C'est

comme si le Conseil communal de Viège devait gérer la Lonza», s'exclame Art Furrer.

Pour l'ancien président du Grand Conseil et ancien président de Chalais Dany Perruchoud (PLR), si des réformes dans le tourisme sont nécessaires, la révolution est inutile: «La loi provoque une révolution structurelle. C'est le genre d'actions que l'on entreprend lorsque c'est le chaos. Or, ce n'est pas le cas. Le tourisme valaisan a réalisé en 2007 la troisième meilleure performance de son histoire. En 2008, l'hôtellerie valaisanne a vécu un exercice record.» Selon lui, ces excellents résultats ont été obtenus grâce au travail des régions qui sont déjà mises en place, sans qu'il y ait eu besoin de changer la loi, et grâce à l'engagement des sociétés de développement

qui, elles, risquent fort de disparaître avec la nouvelle législation. «La loi a supprimé aux sociétés de développement tous moyens financiers. Elles vont donc disparaître.»

Une nouvelle fiscalité pour les entreprises

Le député Gabriel Luisier (PDC) souligne l'impact financier de la loi, dont l'un des buts est d'apporter 30 millions supplémentaires au tourisme et donc de récolter par les taxes et les impôts 30 millions supplémentaires. Pour développer sa thèse, l'élu bagnard s'appuie sur l'étude de l'équipe de Marie-Françoise Perruchoud-Massy. «La HES-SO de Sierre a prévu des coefficients géographiques très élevés pour les villes: 0.7 pour Sierre, 0.8 pour Saint-Maurice et 0.6

pour Monthey. En clair, un commerce ou une entreprise sieroise ou séduoise payera 70% du montant payé par son homologue d'une station touristique. Ainsi, un restaurant sieroise de cinq employés payera 1100 francs par an, un petit commerce de deux personnes 1000 francs, une menuiserie occupant dix personnes 1800 francs.» Le député rappelle également que «40000 familles valaisannes seront touchées par l'imposition de leur résidence secondaire». De son côté, le député Franz Ruppen (UDC) souligne les incertitudes entourant les futures taxes. «Un propriétaire d'un chalet de 80m² pourra payer entre 40 et... 1200 francs par année. Personne ne peut lui dire aujourd'hui duquel de ces deux montants il devra s'acquitter.»

LOI SUR LE TOURISME

Chablais Tourisme dit «oui»

Lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue mercredi soir, Chablais Tourisme a décidé de soutenir la loi sur le tourisme.

Dans un communiqué, l'organisation chablaisienne déclare: «Chablais Tourisme S.A., créée il y a un peu plus de dix ans, a été imaginée sous une idée toute simple: régionalisation des forces touristiques afin de gagner en efficacité. Cette nouvelle loi va dans le sens préconisé par sa stratégie d'entreprise et pour cette raison, l'organisme faitier de promotion du Chablais valaisan a décidé de s'engager en faveur du «oui» pour le scrutin du 29 novembre prochain et a suivi le message proposé par son conseil d'administration.»

Le premier argument avancé en faveur du «oui» concerne le regroupement des forces: «Aujourd'hui, trop de moyens sont dispersés dans des tâches administratives et il est contre-productif de penser que, pour la seule région Portes du Soleil - Chablais, pas moins de 10 entités différentes sont amenées à gérer toutes les tâches liées à l'aspect administratif de manière individuelle. Le regroupement des forces permettrait de centraliser tout l'aspect administratif auprès d'une entité faitière et de créer des économies d'échelle.»

Le deuxième élément soulevé a trait à l'abandon de la taxe de séjour dont l'encaissement est jugé «tout simplement chaotique», par Chablais Tourisme qui se plaint de devoir consacrer de nombreuses heures à cette tâche.

Chablais Tourisme se réjouit aussi de pouvoir disposer de plus d'argent avec l'application de la nouvelle loi. Cette dernière lui permettrait de passer d'un budget actuel de 3,5 à 5 millions de francs. JYG/C